

FICHE PROGRAMME

Habilitation Électrique HOV/BO — Initial

Permettre aux non-électriciens de travailler en sécurité à proximité d'installations électriques : peintres, agents de maintenance, agents de propreté.



DURÉE	EFFECTIF	FORMAT	PRÉREQUIS	VALIDATION
7h 1 jour	1 à 8 stagiaires	Intra dans vos locaux	Aucun	Avis préalable à l'habilitation

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- 1 Identifier les risques électriques des travaux non électriques en zone de voisinage
- 2 Appliquer les règles de sécurité de la norme NF C 18-510
- 3 Différencier les équipements et repérer les zones de danger sur site
- 4 Utiliser correctement les équipements de protection collective et individuelle
- 5 Réagir en cas d'accident électrique et porter secours à une personne électrisée
- 6 Transposer les prescriptions de sécurité aux spécificités de son établissement

Public concerné

Tout salarié non-électricien intervenant dans des locaux réservés aux électriciens ou au voisinage d'installations HT et BT : peintres, plâtriers, plombiers, chauffagistes, agents de maintenance et de propreté, magasiniers, agents techniques.

Prérequis : Aucun prérequis : aucune connaissance en électricité n'est nécessaire. Maîtrise du français écrit et parlé.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Norme NF C 18-510 (2012) et ses amendements A1 (2020) et A2 (2023)
- Code du travail, art. R4544-9 (opérations réservées aux travailleurs habilités)
- Code du travail, art. R4544-10 (formation préalable à l'habilitation)
- Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 (prévention du risque électrique)
- INRS ED 6127 « L'habilitation électrique » (3e éd., 2020)

Pourquoi former vos équipes ?

Répondre à l'obligation

Toute opération au voisinage d'installations électriques exige une habilitation (art. R4544-9).

Protéger vos équipes

Beaucoup d'accidents électriques touchent des non-électriciens qui ignoraient le danger.

Travailler sereinement

Des salariés qui connaissent leurs limites interviennent sans hésitation ni prise de risque.

Nos engagements

- ✓ Formateurs issus du terrain
- ✓ Formation dans vos locaux, sur vos situations réelles
- ✓ Groupes réduits : chacun pratique
- ✓ Devis sous 48 h, session sous 2 semaines

Programme détaillé

4h de théorie le matin, 3h de pratique l'après-midi (40 % / 60 %), conformément à la norme NF C 18-510 : l'essentiel pour travailler en sécurité au voisinage, sans intervenir sur l'installation.

Théorie 40 %

Pratique 60 %

01 Matin – Théorie (4h)

- Notions élémentaires d'électricité ; effets du courant sur le corps humain.
- Statistiques et cas concrets d'accidents électriques.
- Norme NF C 18-510 : ouvrages, opérations, zones et locaux électriques.
- Mesures de prévention ; habilitation du personnel et niveaux d'intervention.

02 Après-midi – Pratique (3h)

- Étude et manipulation des EPI et EPC.
- Premiers secours à une personne électrisée ; feu d'origine électrique.
- Simulation d'intervention en zone de voisinage.
- Analyse d'accidents réels et des erreurs commises.

MÉTHODES & MOYENS

- Pédagogie active : 60 % de pratique
- EPI et EPC d'électricien (gants, écran, nappe, balisage)
- Quiz interactifs et études de cas
- Mises en situation en zone de voisinage simulée

ÉVALUATION

- Évaluation des savoirs : QCM d'au moins 15 questions, 70 % de bonnes réponses
- Évaluation des savoir-faire en situation : au plus 2 erreurs mineures, aucune erreur majeure
- Questionnaire de satisfaction à chaud

VALIDATION

Attestation de formation et avis préalable à l'habilitation transmis à l'employeur, qui délivre ensuite le titre d'habilitation H0V / B0.

INTERVENANTS

Formateurs qualifiés ayant une expérience professionnelle des installations électriques et titulaires des habilitations correspondantes.

MODALITÉS PRATIQUES & ACCÈS

Lieu	Intra-entreprise : dans vos locaux, partout en France
Tarif	Sur devis personnalisé selon contexte (effectif, lieu, dates)
Inscription	Sur devis, par téléphone ou e-mail. Convention et convocation envoyées avant la session.

Délai d'accès	Sous 2 semaines après acceptation du devis
Maintien des acquis	Recyclage recommandé tous les 3 ans, 2 ans en pratique occasionnelle (NF C 18-510)
Accessibilité	Ouverte aux personnes en situation de handicap, adaptation étudiée au cas par cas. Référent handicap : Gilles Dazzi.

Un projet de formation ? Devis personnalisé sous 48 h.

06 74 46 66 41 · contact@vitalforma.fr · www.vitalforma.fr